

TRANSACTIONS IMMOBILIERES (honoraires à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon mandat)

Mandats simples :

Jusqu'à 74.999 Euros	10% minimum 4.000 €
Entre 75.000 et 99.999 Euros	8%
Entre 100.000 et 149.999 Euros	6%
Entre 150.000 et 179.999 Euros	5%
Entre 180.000 et 499.999 Euros	4,5%
Supérieur à 500.000 Euros	4%

Mandats exclusifs :

10%
8%
8%
7%
6%
5%

Membre d'une association de professionnels partageant les mandats de vente exclusifs, le barème du détenteur du mandat sera appliqué en cas de transaction en inter-agence.

LOCATION HABITATION VIDE OU MEUBLÉE

A la charge du preneur : Zone tendue

Visite, dossier, bail:	10 €/m
Etat des lieux :	3€/m ²

Hors zone tendue

8€/m ²
3€/m ²

A la charge du propriétaire : Zone tendue

Visite, dossier, bail:	10 €/m
Etat des lieux :	3€/m ²

Hors zone tendue

8€/m ²
3€/m ²

Entremise, négociation : 0 €

ESTIMATION D'UN BIEN NON CONFIE A LA VENTE : 200 €

TRANSACTIONS COMMERCIALES (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Jusqu'à 49.999 Euros	14%
Entre 50.000 et 79.999 Euros	12%
Entre 80.000 et 99.999 Euros	11%
Entre 100.000 et 152.500 Euros	10%
Supérieur à 152.500 Euros.....	9%

LOCATION COMMERCIALE (à la charge du preneur)

sur le montant du loyer annuel13%

REDACTION D'ACTES en l'absence de négociation

- Bail d'habitation.....	300 €
- Bail commercial.....	500 €
- Etat des lieux (bien vide)	250 €
- Etat des lieux (bien meublé)	500 €

ASSURANCE LOYERS IMPAYES (à la charge du propriétaire)

3,5 % du quittance

HONORAIRES DE GESTION (à la charge du propriétaire):

7,20 % sur toutes sommes encaissées sauf D.G.